

**REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame **LEMARCHAND** Eva, Maire.

Présents : **VEZIER** Stéphane, **VEZIER** Karine, **DECONIHOUT** Claude, **MORILLE** Catherine, **GUILBERT** Valérie, **PORTAIL** Reynald, **DEMARAIS** Sabrina, **DUDOUT** Karine, **CARRE** Annie, **GRAIN** Serge.

Absents excusés : **HOMO** Philippe, **MARZIN** Jean-Michel

Absents : **HEBERT** Mickaël.

Arrivée de Madame **THUILLIER** Anne-Sophie à 18h15.

Départ de Madame **CARRE** Annie à 19h30.

Le Quorum est constaté.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Mme **PEPIN** Hélène est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de mettre un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant l'allocation « Jeunes Collégiens ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (11 Voix Pour), que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

**TARIFS 2021 / LOCATION GARAGES COMMUNAUX**

Pour l'année 2020, le tarif mensuel de location des garages communaux était de 44 €.

**Après délibération**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (**11 Voix Pour**) de ne pas augmenter, pour l'année 2021, le tarif mensuel de location des garages communaux.

Le tarif mensuel de location des garages communaux est donc maintenu à 44 € pour l'année 2021.

**TARIFS 2021 / CANTINE SCOLAIRE**

**Après délibération**, le Conseil Municipal décide ; à l'unanimité (**12 Voix Pour**), de modifier les tarifs de cantine scolaire comme suit :

- **1.75 €** pour les repas des enfants dont le quotient familial CAF est inférieur à 500.
- **3.50 €** pour les repas des enfants dont le quotient familial CAF est supérieur à 501.
- **4.35 €** pour les repas des enfants non-inscrits (occasionnels).
- **5.20 €** pour les repas des instituteurs et extérieurs.

Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**TARIFS 2021 / LOCATION SALLE « LE MASCARET »**

**Après délibération**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (**12 Voix Pour**), de ne pas augmenter les tarifs des forfaits de location de la salle « Le Mascaret ».

A compter du 1<sup>er</sup>/01/2021, les tarifs sont maintenus comme suit :

✓ **Période scolaire** : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Ouvert aux enfants scolarisés à l'école « Les Abeilles » et aux collégiens mesnillais de 7h00 à 8h20 et de 16h00 à 18h30.

	<b>QF &lt; 500</b>	<b>501 &lt; QF &lt; 1500</b>	<b>QF &gt; 1500</b>
1h	1.72 €	2.17 €	2.45 €
1/2h	0.88 €	1.09 €	1.21 €

✓ **Mercredi et vacances scolaires** de 8h00 à 18h00

	<b>QF &lt; 500</b>	<b>501 &lt; QF &lt; 1500</b>	<b>QF &gt; 1500</b>
Matin 8h – 12h	5.17 €	5.38 €	5.58 €
Déjeuner 12h – 14h	3.67 €	3.88 €	4.08 €
A-Midi 14h – 17h	4.59 €	4.85 €	5.10 €
17h – 18h	1.72 €	2.17 €	2.45 €
Journée 8h – 17h	12 €	12.61 €	13.19 €
Journée 8h – 18h	13.30 €	14 €	14.70 €

*Si 3 enfants ou plus scolarisés au Mesnil sous Jumièges : -10% sur l'ensemble facturé.*

**Après délibération**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (**12 Voix Pour**), de ne pas augmenter les tarifs ALSH (tarifs applicables au 1<sup>er</sup>/01/2021).

### **LOYERS SAINT PHILIBERT / COVID 19**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une exonération des loyers du Saint Philibert pour les mois de juin, juillet et août 2020 avait été approuvée lors du Conseil Municipal du 10 juin 2020 afin de soutenir le commerce face à la crise sanitaire et au confinement.

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre, le Saint Philibert a de nouveau fermé ses portes.

Afin de soutenir le Saint Philibert, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer le Saint Philibert des loyers de novembre et décembre 2020 et janvier 2021.

**Après délibération**, le Conseil Municipal, à l'unanimité (**12 Voix Pour**), décide d'approuver la proposition de Madame le Maire et d'exonérer le Saint Philibert des loyers de novembre et décembre 2020 et janvier 2021.

### **GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACHAT D'ENERGIE VIA LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

**Décide, à l'unanimité (12 Voix Pour)** d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, pour :

- ✓ Fourniture et acheminement de gaz et services associés ;
- ✓ Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les bâtiments ;
- ✓ Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les installations :
  - D'éclairage public ;
  - De signalisation lumineuses tricolores (SLT) ;
  - De borne de recharge pour véhicules électriques ;
- ✓ Fourniture et acheminement d'énergie autres que l'électricité et le gaz naturel ;
- ✓ Service en matière d'efficacité énergétiques ;

**Approuve** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, **annexé à la présente délibération**, désignant la Métropole Rouen Normandie en tant que coordonnateur et l'habilitant à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Mesnil sous Jumièges, et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

**Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**S'engage à exécuter**, avec la ou les entreprise (s) retenue (s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont « la Commune de Mesnil sous Jumièges » est partie prenante,

**Autorise** Madame le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.

**Donne mandat** au coordinateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives **aux sites annexés** à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

**CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE <sup>RE</sup>QUETES ET PRODUITS DES MANIFESTATIONS DIVERSES<sup>71</sup>**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une régie « Bulletin Municipal » a été créée par délibération n° 2491 en date du 28/02/2018.

Elle rappelle aussi que suite à la dissolution du CCAS par délibération n°2612 du 10/06/2020, la

## QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que des commissions spécialisées de la Métropole Rouen Normandie sont ouvertes aux conseillers municipaux, et, leur demande de bien vouloir s'inscrire en fonction de leurs centres d'intérêts.

Elle informe aussi du partenariat conclu entre la société Morphosis (Tourville-les-Ifs) et les Restaurants du Cœur. Ce partenariat consiste à ce que les Restaurants du Cœur collectent le matériels informatiques et électroniques en fin de vie et en contrepartie la Société Morphosis s'est engagée à les subventionner pour chaque tonne de matériel récupérée.

Une réunion a eu lieu mardi 8 décembre 2020 entre le Port de Rouen et l'association « Riverains du Halage » afin d'échanger sur les nuisances liées à la Drague Jean Ango.

Enfin, elle informe du changement de prestataire pour la distribution d'eau. En effet, la Métropole, compétente en la matière, a lancé un appel d'offres au cours de l'année 2020 pour un marché public d'exploitation sur 31 communes, pour une période de 8 années, en remplacement des divers marchés et délégations arrivés à échéance. La société Véolia Eaux-CGE a été retenue tant par rapport à son coût qu'aux attendus techniques. Le transfert de l'exploitation avec l'exploitant actuel aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Monsieur PORTAIL Reynald** informe des chantiers du marais communal, à savoir nettoyage de l'unité 7 (oseraie), et, finition de la pose de clôture dans l'unité 3.

Des demandes de devis sont à faire pour le curage des fossés.

**Madame DUDOUT Karine** fait un retour de la réunion SIVU.

**Madame VEZIER Karine** informe du programme de la journée festive de Noël le 17 décembre 2020. Afin de respecter le protocole sanitaire, 2 spectacles auront lieu : 1 pour les enfants de maternelle et 1 pour les enfants d'élémentaire, suivi du repas de Noël.

Un appel à projets est en cours permettant le renouvellement ou l'acquisition de matériel pour les restaurants scolaires. C'est dans la continuité de la loi Egalim.

**Monsieur VEZIER Stéphane** informe le Conseil Municipal que, de manière générale, les tarifs de la Base de loisirs sont à l'étude. Le planning d'occupation du terrain de foot de la commune est en cours de négociation.

**Monsieur DECONIHOUT Claude** fait un point global sur l'avancement des travaux (parking, à vélo, VMC, sonnette à la barrière de l'école,...).

**Madame GUILBERT Valérie** informe le Conseil Municipal de la venue d'un autre membre extérieur dans la commission cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 20h50



Le Maire,

Eva LEMARCHAND.